



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DU PLANAY  
SEANCE DU 20 MARS 2026**

**Délibération 001-2026**

L'an Deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente,  
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le seize mars deux mille vingt-six  
sous la Présidence de Sylvie ROUYR, Doyenne de l'assemblée

**Présents :** CARRE Damien, COLLETTE Fabrice, FAVRE Anaïs, COULOMBEL Julien, ROUYR Sylvie, DAUL Dominik,  
LOVISA Marjorie, GLISE Suzanne, ARTICO Lucas, BLANC Rudy

**Absents excusés :** STREIFF Alexandre (Pouvoir à GLISE Suzanne)

**Secrétaire de séance :** GLISE Suzanne

**OBJET : Election du Maire**

Il est rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel de candidature, monsieur Damien CARRE se porte candidat et il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

**Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

M. Damien CARRE a obtenu 9 voix

M. Lucas ARTICO a obtenu 1 voix

M. Damien CARRE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 073-217302017-20260320-DEL0012026-DE



« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes  
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »  
Pour extrait conforme,

